

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Paris, le 09 SEP. 2019

Direction des infrastructures de transport
Mission d'appui du réseau routier national
Pôle politique technique, management

Nos réf. : DEP2019-306

Vos réf.

Affaire suivie par : Daniel PENDARIAS
daniel.pendarias@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 04 37 24 22 51

Note

à

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des directions interdépartementales des routes

Messieurs les Présidents des sociétés concessionnaires d'autoroutes

Objet : Aménagement et exploitation des sections de routes à fortes pentes

PJ : un guide

Les sections de routes à forte pente posent des problèmes de sécurité spécifiques et donnent parfois lieu à des accidents d'une exceptionnelle gravité.

C'est pourquoi la MARRN a piloté une démarche spécifique sur ce sujet. Le guide "Aménagement des fortes pentes", dont l'élaboration a été confiée aux soins du Cerema, en est le résultat.

Il servira dorénavant de référence à tout projet d'aménagement sur place ou en tracé neuf, pour l'ensemble du réseau routier national, concédé ou non concédé. A cet effet, je vous demande de prendre en compte les préconisations de ce guide dans le cadre des études relatives à ces projets.

Cette parution doit également permettre de remettre à jour le diagnostic porté sur les sections à forte pente existantes du réseau routier national. A cet effet, je vous demande dans un premier temps d'en effectuer le recensement exhaustif au strict regard des critères de caractérisation figurant dans le guide.

Vous voudrez bien faire parvenir sous six mois le résultat de ce recensement à la sous-direction GRT pour le réseau non concédé, à la sous-direction GCA pour le réseau concédé.

Il vous appartiendra dans un second temps d'effectuer un diagnostic de ces sections, selon l'un des trois niveaux requis par le guide. A cet effet, vous voudrez bien accompagner le recensement initial du choix du niveau de diagnostic que vous retenir par section, avec les éléments justificatifs correspondants.

GRT et GCA seront vos interlocuteurs pour la mise en œuvre des préconisations de ce guide. Ces sous-directions préciseront en particulier les modalités d'approbation des diagnostics et des actions et investissements résultant de cette démarche.

Une version numérique de ce document est disponible dans la base de données DTRF (Documentation des Techniques Routières Françaises) à l'adresse suivante : <http://dtrf.cerema.fr>.

La directrice des infrastructures de transport

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to read 'SC'.

Sandrine CHINZI

Copie à : Sous direction GRT
Sous direction GCA
CEREMA Dtec ITM
ASFA